

Un ancien gendarme rwandais visé par une enquête française pour génocide dénonce des témoignages « erronés »

AFP, 15 mars 2024

Un ancien gendarme rwandais a contesté auprès de l'AFP, par la voix de son avocat vendredi, les accusations de génocide et de crimes contre l'humanité au Rwanda en 1994 le visant, rappelant avoir plusieurs fois « été entendu par différentes institutions » sans « jamais être mis en cause ».

Jean-Marie Vianney Nzapfakumunsi, 71 ans, « a été entendu à plus de cinq reprises par différentes institutions » et il s'est « toujours » rendu aux convocations judiciaires avec « la détermination d'être lavé des accusations parfois formulées » et « d'apporter son concours à la manifestation de la vérité », a écrit vendredi son avocat, M^e Pierre-Henri Bovis, dans un message à l'AFP.

« Déjà entre 1999 et 2000, mon client répondait aux interrogations du

procureur du tribunal pénal international pour le Rwanda. Il n'a jamais été contredit ni mis en cause » puis, quelques années après, « *il répondait à des enquêteurs à l'occasion de procédures ouvertes contre des tiers* ».

Une enquête préliminaire le visant est en cours en France depuis fin juillet 2023, pour génocide et crimes contre l'humanité.

Elle doit permettre « *de vérifier* » les « *faits qui lui sont imputés par certains témoins* », expliquait une source proche du dossier à l'AFP en janvier.

Ces témoins accusent l'ancien gendarme d'avoir distribué des armes qui ont servi au massacre en avril 1994 de près de 2.000 Tutsi réfugiés dans une église à Nyange, dans la région de Kibuye (ouest du Rwanda).

En juin 2023, l'un d'eux a affirmé auprès du journal *Libération* que l'ancien gendarme avait « *supervisé* »

des jeunes miliciens hutus « *et coordonné le génocide* ». Un autre qu'il « *récompensait* » avec de l'alcool les « *interahamwe qui avaient tué* ».

Mais cette dizaine de témoignages émanent de personnes « *que mon client ne connaît pas et qui semblent affirmer un certain nombre d'allégations erronées pour des motivations encore inconnues à ce jour* », a assuré M^e Bovis, qui a déposé une plainte contre *Libération* pour diffamation en septembre.

Arrivé en France en 1997, M. Nzapfakumunsi s'était d'abord vu refuser l'asile, soupçonné d'avoir tenu un rôle dans le génocide par l'Office

français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

La Commission des recours des réfugiés – devenue Cour nationale du droit d'asile – avait ensuite donné tort à l'Ofpra. Dans sa décision de 2001, consultée par l'AFP, elle décrivait M. Nzapfakumunsi comme un « *officier impartial* » sans lien avec « *des groupes extrémistes* ». Il a « *personnellement permis à plusieurs personnes menacées de quitter Kigali* », soulignait-elle.

Le génocide au Rwanda a fait 800.000 morts appartenant en majorité à l'ethnie tutsi entre avril et juillet 1994, selon l'ONU.